



DECLARATION DE POLITIQUE BUDGETAIRE 2014

DECLARATION DE POLITIQUE BUDGETAIRE 2014

Comme chaque année, en octobre, le Collège provincial soumet au Conseil provincial le projet de budget, en respect des obligations du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Cette déclaration de politique budgétaire 2014 vient compléter les intentions du Collège définies dans le cadre de la Déclaration de Politique Provinciale (DPP), feuille de route pour la législature 2013-18, d'une part, du Contrat d'Avenir Provincial (CAP.2) et de son Plan stratégique, d'autre part, présentés au Conseil de septembre dernier et qui déclinent les actions de la DPP.

Comme annoncé dans cette dernière, le Collège a pris l'engagement de maintenir l'équilibre budgétaire du volet ordinaire des budgets de l'ensemble de la législature et de maintenir une fiscalité modérée. Le budget 2014 confirme ces engagements et va à nouveau plus loin en ce qui concerne la fiscalité puisque deux taxes sont soit supprimée (partiellement) pour l'une, soit revue à la baisse pour l'autre (cfr page5).

Le présent document n'est bien sûr pas exhaustif mais a pour objectif de mettre en valeur les points forts ou changements importants de la politique provinciale répercutés au travers de ce budget.

La volonté du Collège est, par ailleurs toujours, de renforcer pleinement son rôle d'appui aux communes et de soutenir les politiques développées en faveur de la supra-communalité. Dans cette optique, le Collège a confirmé cet axe fort de la législature au travers d'un nouveau et second plan triennal de partenariat Province-Communes – 2014-2016 – qui en est le point-phare et pour lequel des crédits sont déjà inscrits au budget 2014.

Le budget qui vous est présenté entend mettre l'accent sur quelques projets ou actions nouveaux qui sont explicités plus loin.

Comme précisé en préambule, les travaux budgétaires préparatoires n'ont eu de cesse de veiller à continuer, sur la durée, à maintenir des finances saines.

Dans cette optique, la ligne de conduite du Collège s'est fixée sur base de projections budgétaires à long terme (2013-2023). Il entend respecter cette perspective, garante de l'équilibre budgétaire, et ne pas hypothéquer les moyens de l'Exécutif qui entrera en fonction en octobre 2018, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

En conséquence, les mesures budgétaires prises pour 2014 nous semblent en phase avec les objectifs de la législature et visent à développer, soutenir, ou renforcer :

- L'attractivité du territoire pour les résidents, les investisseurs et tous ceux qui, de l'extérieur, s'intéressent à notre territoire;
- Les services médico-sociaux en faveur d'un meilleur bien être de nos citoyens, en particulier, les moins favorisés ;
- Une action culturelle large et accessible à tous;
- Un enseignement et des formations de qualité ;
- La préservation de la qualité de notre environnement et de nos atouts patrimoniaux ;
- Et last, but not least, une politique d'investissements en infrastructures, sérieuse et raisonnée.

Au travers de ces domaines, notre autonomie provinciale nous permet de répondre plus et mieux aux besoins spécifiques de nos citoyens et de notre territoire.

LE BUDGET 2014

I. BUDGET ORDINAIRE

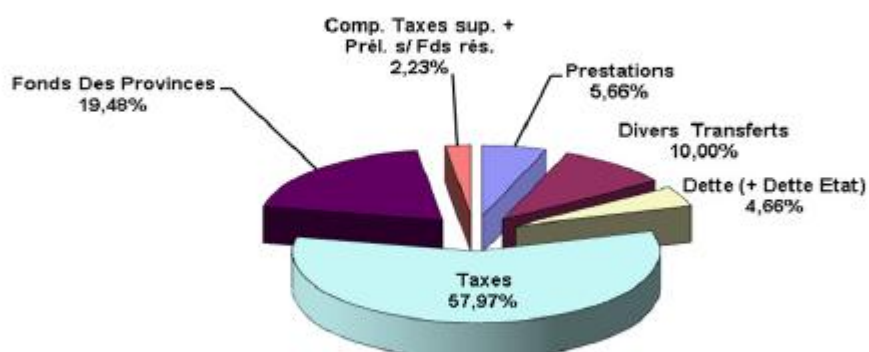
1. Recettes ordinaires

Les recettes ordinaires s'élèvent à 144.916.517 € à l'exercice propre (en ce compris le personnel subventionné qui représente 26.710.000 €).

Nos recettes proviennent :

- de la fiscalité : 57,97 %
- du Fonds des Provinces : 19,48 %
- Et pour le solde de recettes diverses : dividendes, recettes de prestations, transferts, etc... : 22,55 %

Budget Ordinaire 2014 Initial - RECETTES REPARTITION ECONOMIQUE



Exercice propre (moins allocation annuelle globale et personnel subventionné) : 118.206.517 €

1.1. Fiscalité

Comme annoncé, le Collège a mené une réflexion sur le prélèvement des diverses taxes provinciales, sur leur pertinence économique et perceptive, sur les opportunités de les conserver ou de les amender.

Afin de soutenir nos entreprises et de réduire l'impact économique de certaines taxes, deux d'entre elles ont ainsi été modifiées et devraient engendrer une diminution de recettes de près de 100.000 € en 2014 :

- Suppression de la taxe sur les Etablissements dangereux, insalubres et ou incommodes de *classe 3*
- Aménagement de la taxe sur les débits de boissons en faveur des associations sportives, éducatives et sociales

Deux autres taxes – non modifiées dans leurs montants – vont, par ailleurs, faire l'objet d'une attention toute particulière de nos services en partenariat avec les communes de la province. Il s'agit de taxes à caractère « environnemental ».

La première, concerne la taxe sur les panneaux d'affichage. Celle-ci enregistre, par ailleurs, une augmentation significative des recettes. Pour autant, le souhait est d'en améliorer l'efficacité en vue de limiter la prolifération de ces panneaux et de réduire leur impact (visuel, ...) négatif d'un point de vue environnemental. La seconde porte sur la taxe sur les dépôts de mitrilles, décombres, pneus et véhicules hors d'usage, qu'il y a lieu de rendre plus efficace de manière à opérer un meilleur aménagement des sites utilisés.

Des contacts vont être établis avec les bourgmestres des 38 Communes pour envisager une collaboration et un meilleur suivi de ces dépôts.

La perception des taxes pour 2014 est chiffrée à 68.524.371 €. En ce compris, la taxe sur les additionnels au précompte immobilier qui est inchangée (soit 63.385.970 € avec une augmentation de 1.923.719 € (indexation).

1.2. Fonds des Provinces

Celui-ci reste inchangé en 2014 (outre l'indexation) et se chiffre à 23.032.486 €.

Une attention toute particulière est par contre déjà portée à 2015, suite à la reprise des compétences logement et voiries prévue par la Wallonie. En effet, en ce qui concerne le logement, le Ministre Nollet a annoncé une diminution de l'intervention dans le fonds des provinces chiffrée, pour Namur, à 1.500.000 € ! Ce montant est contesté par le Collège. Des discussions sont actuellement en cours à ce sujet avec la Wallonie.

1.3. Recettes diverses

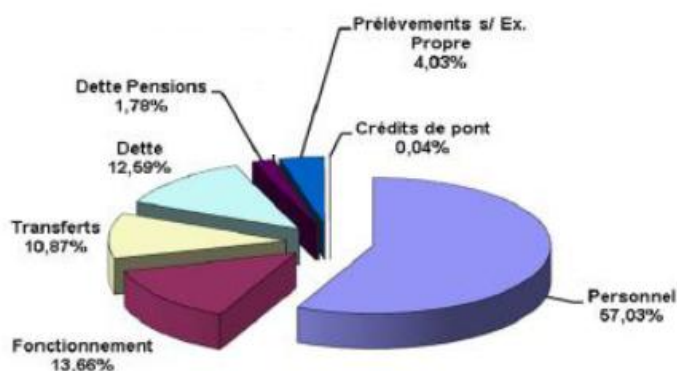
En recettes diverses, on notera, notamment, des prestations diverses pour 6.691.633 € et des subsides de fonctionnement pour 6.651.708 €.

Et, pour la troisième année consécutive, on enregistre des dividendes provenant de Lothinfo pour un montant de 300.000 €.

2. Dépenses ordinaires

Les dépenses à l'exercice propre s'élèvent à 144.887.695 € (en ce compris le personnel subventionné qui représente 26.710.000 €).

Budget Ordinaire 2014 Initial - DEPENSES REPARTITION ECONOMIQUE



Exercice propre (moins allocation annuelle globale et personnel subventionné) : 118.177.695 €

2.1. Personnel

Le Collège soutient **le Plan Convergences** initié par le Directeur général. Celui-ci participe notamment à soutenir et renforcer l'administration dans ses modes de fonctionnement et, par-là, à rendre des services de meilleure qualité aux citoyens. Le Contrat d'Avenir Provincial, CAP.2, participe évidemment aussi à ce renforcement en ce qu'il priorise, traduit et développe, de manière structurée, les actions en faveur de nos différents publics, reprises dans la Déclaration de politique provinciale.

En outre, le Collège encourage la formation des agents et l'amélioration progressive de leurs compétences, le bien-être au travail, par une sensibilisation et un encouragement à la pratique sportive, notamment, ou

encore la poursuite de l'intégration des personnes handicapées (38 personnes occupées en 2013, soit un nombre supérieur à la norme qui est à 2,5/100 personnes, alors que nous sommes à 3,2).

Pour 2014, le Collège entend maintenir une stabilité des dépenses en personnel par rapport à 2013 et garder la **balise de quelque 1.000 agents** (ETP). Les dépenses de personnel **représentent 57,03%** des dépenses ordinaires.

Une enveloppe de quelque 800.000 € est prévue en 2014 pour le **remplacement des agents partant à la retraite**. Les recrutements envisagés ne se feront pas systématiquement poste pour poste mais selon les affectations jugées les plus pertinentes, ceci **en liaison avec les objectifs prioritaires des services, déclinés sur base du CAP.2**.

Selon les prévisions du Bureau Fédéral du Plan, un seul dépassement de l'indice-pivot est prévu en juillet 2014. Une **indexation des salaires de 2%** est donc prévue au budget à partir de juillet 2014.

En outre, le Collège s'engage, sur 3 ans (2014-2016) à **revaloriser les petits barèmes**. L'année 2014 verra ainsi la suppression des échelles E1; 2015 celle des barèmes D1 ; 2016 celle de l'échelle O.

Le Collège entend aussi poursuivre une **politique de nomination** entamée en 2013. Celle-ci participera à diminuer la charge du coefficient de responsabilisation en matière de pensions.

En matière de cotisations pensions du personnel, afin de faire face aux charges actuelles et futures de paiement des pensions, le Collège s'était engagé en 2013 à augmenter sa cotisation en part patronale auprès d'Ethias de 1% par an jusqu'en 2018.

Devant les perspectives difficiles du financement des pensions qui touchent de façon exponentielle tous les pouvoirs publics locaux, le Collège prend ses responsabilités. Il a décidé d'augmenter encore sa part patronale, cumulative chaque année de 2%, ce qui représentera, en 2014, un taux de 37,5 %, pour

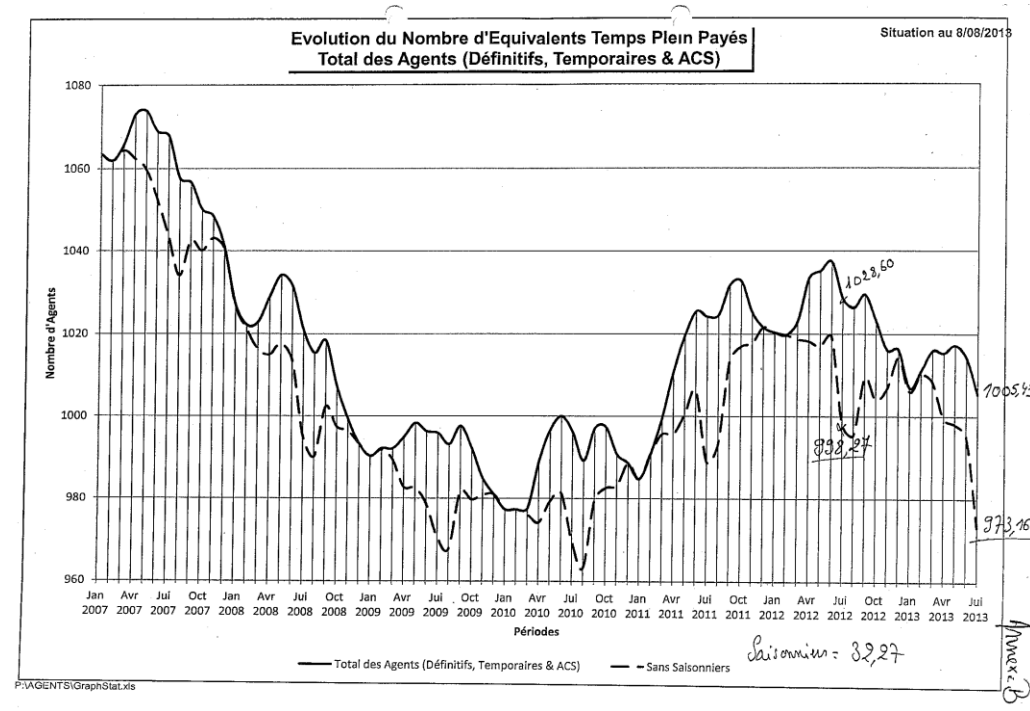
atteindre un taux de 45,5% en 2018. Pour mémoire, **2% représentent une augmentation supplémentaire de 600.000 €/an, chaque année !**

Il faut souligner qu'il s'agit là d'un effort substantiel, qu'il faudra poursuivre au-delà, et que cette décision permettra de couvrir le paiement des pensions pour les 30 prochaines années.

En corollaire, il faut noter qu'en fonction des prévisions budgétaires à 10 ans, la charge totale du personnel évoluera de 57,03% à 67,03%.

Concernant les **cotisations des mandataires**, le fait de passer de 6 à 4 Députés provinciaux a imposé un ajustement, exigé par notre contrat avec Ethias. Pour ce faire, une cotisation forfaitaire de 200.000 € est prévue en 2014. Par la suite, celle-ci devrait évoluer de 40.000€ supplémentaires par an avec un plafond de 400.000 € en 2019.

Situation du personnel à août 2013



2.2. Fonctionnement

Afin de permettre une maîtrise optimale des coûts de fonctionnement, les mêmes directives ont été données aux services pour 2014 visant à maintenir leurs crédits dans la même enveloppe que celle déterminée au budget de l'année précédente après Modification budgétaire n°1.

En 2014, avec 16.145.274 €, ces dépenses de fonctionnement représentent 13,66% de l'ensemble des dépenses (statu quo par rapport à 2013).

Une attention toute particulière est portée aux coûts énergétiques. Pour mémoire, en fonction du coût du transport de l'électricité, une augmentation de 130.000 € avait déjà été prévue en 2013.

2.3. Transferts

En matière de transferts, la Province intervient en soutien à 4 **intercommunales**. Dans ce cadre, la volonté du Collège vise à une stabilisation des dotations jusqu'à l'échéance de cette législature.

Il en va ainsi de la dotation au BEP, 5.200.000 € en 2014, dotation qui évoluera en fonction de l'indexation (+1,5% cumulatif de 2014 à 2018).

Comme déjà cité, le **2^e plan triennal de partenariat Provinces communes – 2014-2016** - se voit doter de 2.400.000 € sur trois ans. Un appel à projet sera lancé sous peu vers les communes, sur base d'un règlement soumis au Conseil.

2014 sera l'année des **commémorations de la guerre 14-18**. La Province y consacrera à nouveau 200.000 € cette année en faveur des villes martyrs (Dinant, Andenne, Sambreville), mais aussi des communes et associations qui développent des projets ou actions du souvenir, sans oublier nos projets endogènes : le Fort d'Emines, la signalisation des sites ...

Par ailleurs, des moyens continueront à être consacrés pour que la Province puisse être présente, active ou représentée dans le cadre ***d'événements culturels, touristiques, folkloriques, sportifs, musicaux ou autres*** sur le territoire de la province, afin de mettre en valeur nos spécificités, nos artistes, nos sportifs ou nos créateurs. Quatre articles budgétaires globaux doivent permettre d'y répondre.

Dans ce cadre toujours, des appels à projets seront lancés ***afin de soutenir nos « jeunes talents », ou encore pour encourager le sport et l'activité physique pour tous. Une attention toute particulière sera portée au sport d'équipes consacré par une coupe provinciale.***

De nouveaux articles seront spécifiquement dédiés, notamment, en faveur de :

- l'Association Wallonne de l'Élevage (25.000€)
- l'asbl Lacs de l'Eau d'Heure (30.000 €)
- l'accueil à la petite enfance (20.000 €) pour un soutien à l'équipement et l'installation de nouveaux milieux d'accueil
- le permis tracteur en faveur des jeunes agriculteurs (5.000 €)
- Centres culturels locaux (42.500 € pour les 17 CCL pour des projets liés à la déclinaison d'une thématique)

La coopération au développement ne sera pas oubliée puisqu'un crédit de 75.000 € est prévu pour des appels à projets qui seront lancés sous peu et permettront de soutenir ceux d'entre eux qui proposent de servir au mieux ces intérêts.

2.4. La dette

La charge de la dette Province s'élève à 11.469.903 € en 2014.

Comme annoncé l'an passé, un groupe de travail a été chargé de définir le monitoring des charges futures, à 10 ans, pour les finances provinciales.

Ce monitoring nous a permis d'établir notre plan d'investissements structurels avec sérieux (cfr les 10 projets développés au point II – budget extraordinaire).

A côté de ces projets d'infrastructure structurants, la part empruntée pour le financement de nos autres investissements (travaux au patrimoine immobilier, équipements ou encore voiries et cours d'eau) est conservée à hauteur de 5 millions d'euros par an. Ceci nous permet de répondre aux besoins récurrents en investissements.

2.5. Provisions

Afin de faire face aux risques « divers » futurs, le Collège déploie une gestion prudente et a souhaité poursuivre l'alimentation d'un crédit « provisions pour risques divers futurs ».

En 2014, trois risques sont clairement identifiés et couverts à 100%, pour un total de 4.409.750 € :

- Taxe pylones GSM : 1.222.520 €
- Carmeuse : 852.554 €
- Solvay-Solvic : 2.334.676 €

II . BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire présente à l'exercice propre un mali de 7.577.658 € et à l'exercice général un boni de 3.478.988 €.

Les investissements provinciaux pour 2014 se chiffrent à 40.097.637 € dont 29.286.786 € par emprunts.

Les projets d'investissements prévus, et repris ci-dessous, sont des projets structurants, ils ont déjà été annoncés dans la DPP.

Ils bénéficieront à toute l'administration et sont utiles à l'exercice de nos métiers. Ils doivent concourir à rendre des services plus efficaces encore à la population et à permettre le fonctionnement d'une administration moderne et efficace.

Certains de ces projets ont déjà démarré, d'autres vont démarrer. Ils ont, en outre, été intégrés dans un plan pluriannuel de financement, élaboré en rapport avec notre capacité budgétaire provinciale. Il s'agit ici d'une marque très claire du changement puisque ces perspectives sont établies sur une ligne de temps de 10 ans, soit de 2013 à 2023.

La Maison Administrative Provinciale en fait partie. Le coût de celle-ci, limité à 22.500.000 €, est couvert par emprunt pour 20.720.060€. Cet emprunt sera remboursé anticipativement à concurrence de +- 12.000.000 € lors de la revente de bâtiments libérés. La charge du solde, à l'ordinaire, sera financée par les économies en fonctionnement.

Projets d'infrastructures

- Centre pratique de l'Ecole du feu à Sambreville (2014)
- Maison de la Culture de Namur (MCN)(1^{ère} phase en cours)
- Office Provincial Agricole de Ciney (2014)

- Maisons du Mieux Etre de Tamines (1^{ère} phase 2014) recherche d'un nouveau site et acquisition d'un nouveau bâtiment afin de répondre à l'évolution des normes de sécurité, ainsi qu'à l'évolution des équipements et conditions d'aménagements obligatoires liées à la mission sanitaire.
- Domaine provincial Valéry Cousin (2014): construction d'une maison forestière ; 4^e phase de rénovation des sanitaires du caravaning ; réfection de la toiture du bloc technique de la piscine
- Nouvel internat de l'Ecole Hôtelière (2015)
- Bâtiment de la Haute Ecole de la Province à Ciney (2015)
- Rénovation de l'internat de l'Ecole Hôtelière (2017)
- Académie de Police sur le site du Campus à Salzinnes (2017)

Afin d'étendre sa politique culturelle à l'ensemble du territoire, un soutien sera également consacré aux projets d'infrastructures et d'équipements des 20 Centres culturels régionaux et locaux: un investissement important de l'ordre de 3.000.000 € répartis, de 2014 à 2018, leur sera dédié.

Par ailleurs, comme indiqué plus avant, 5.000.000 € d'investissements récurrents sont en outre prévus pour Travaux d'entretien « divers » au patrimoine existant (y compris volet sécurité), ou encore équipements divers.

Le Château de Namur n'est pas en reste puisqu'un crédit est prévu pour réparations aux boiseries de toiture (280.000 €).

Conclusion.

Le projet de budget 2014, associé à cette déclaration de politique budgétaire, est le résultat d'un travail important et collégial, de réflexions et de perspectives sur nos métiers et sur nos priorités. Il reflète parfaitement la poursuite de la mise en œuvre du Contrat d'Avenir provincial CAP.2.

L'élaboration de ce budget, dans sa perspective pluriannuelle, traduit **une** des marques importantes du changement annoncé :

- que ce soit en matière de personnel, puisque nous nous sommes engagés à revaloriser les plus petits barèmes, à poursuivre notre politique de nominations, enfin à augmenter notre intervention patronale en matière de pension, jusqu'en 2018 à tout le moins, ce qui est tout à fait exceptionnel ;
- ou en matière de transferts avec une stabilisation des dotations au Bureau économique jusqu'à l'échéance de cette législature ;
- ou encore dans le cadre de notre soutien aux Communes, avec un nouveau partenariat établi sur 3 ans, mais aussi aux Centres culturels et les nombreux appels à projets qui permettront, en toute transparence, de soutenir les meilleures initiatives en matière de coopération au développement, de culture, de tourisme, de sport, ...
- ou enfin en matière de gestion à moyen et long termes avec des perspectives budgétaires à 10 ans, 2013-2023, qui nous permettent de prévoir, à l'extraordinaire, un programme d'investissements structurants et raisonnés.

Nous ne voudrions pas conclure cette déclaration sans remercier notre administration. Nos agents ont à cœur de travailler à la valorisation de notre territoire et à déployer des services de qualité en faveur de sa population. Ils s'investissent avec dynamisme. Nous leur en sommes reconnaissants.

Personnellement, j'adresse mes remerciements aux membres des Services financiers et à Monsieur le Directeur financier qui nous ont secondés dans cette tâche annuelle passionnante.

Pour le Collège provincial, Jean-Marc Van Espen, Député provincial- Président.